

Conseil Communautaire

Délibération n°552026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est composée du Président du conseil communautaire, Président de droit de ladite commission, de membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, ainsi que de membres représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Dans le respect des règles précitées, il est proposé au conseil de procéder à une nouvelle désignation de 12 membres au sein de l'assemblée délibérante.

Les membres représentant les usagers et les habitants intéressés à la vie des services publics locaux seront au nombre de 3 et désignés par arrêté du Président.

Par ailleurs, en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Monsieur le Président propose au conseil de maintenir la participation des associations suivantes :

- 1 membre pour l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV),
- 2 membres pour l'association Que Choisir Ensemble.

Où l'exposé de **monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte et M. Jean-Luc Chadourne) :

APPROUVE le maintien de la participation des associations suivantes :

- 1 membre pour l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV),
- 2 membres pour l'association Que Choisir Ensemble.

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Liste proposée par **Monsieur le Président** :

- 1- M. Denis DEVRIENDT
- 2- M. Pascal CHABERT
- 3- M. Christophe CALVET
- 4- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 5- M. Yves QUESADA
- 6- M. David JEANJEAN
- 7- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER
- 8- M. Jacques GRAVEGEAL
- 9- M. Jean-Antoine OTALORA
- 10- M. Loïc FATACCIOLI
- 11- Mme Isabelle AUTIER
- 12- M. Anthony BELIN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-552026-DE

Aucune autre liste ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux par scrutin public.

Sont désignés à l'unanimité des votants, 3 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte et M. Jean-Luc Chadourne) :

- 1- M. Denis DEVRIENDT
- 2- M. Pascal CHABERT
- 3- M. Christophe CALVET
- 4- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- 5- M. Yves QUESADA
- 6- M. David JEANJEAN
- 7- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER
- 8- M. Jacques GRAVEGEAL
- 9- M. Jean-Antoine OTALORA
- 10- M. Loïc FATACCIOLI

11- Mme Isabelle AUTIER

12- M. Anthony BELIN

sont déclarés élus membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Lunel Agglo.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/26
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-552026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex